



Règlement intérieur du Marché de Noël

30 novembre 1^{er} décembre 2024

La Mairie de Cajarc organise un marché de Noël, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2024 à l'Espace Françoise Sagan (agora / salle des fêtes / gymnase) de Cajarc.

L'installation des stands aura lieu le samedi de 9h à 11h00. La vente au public de 11h à 19h00 ; le dimanche de 10h à 17h30. Le démontage des stands est interdit avant la clôture du marché de Noël. Participation sur deux jours obligatoire.

Les participants devront s'acquitter d'un **droit de place** de 35 € pour 2 tables, 45€ pour 3 tables ou 55€ pour 4 tables en intérieur ou 25€ pour l'équivalent de 2 tables en extérieur (*dimension table 1.80 m x 0.75 m - pas de barnum cette année*). Tarifs votés lors de la séance du CM du 12/09/2024. Les stands en intérieurs seront laissés en place la nuit du samedi au dimanche, les locaux étant fermés à clé par l'élu référent après le départ des exposants, libre à eux de laisser ou non leurs produits. Les stands en extérieur n'étant pas protégés du vol, ni des intempéries, ceux-ci devront être impérativement vidés dans la nuit du samedi au dimanche.

Sont autorisés à la vente les produits ayant un **lien avec la fête de Noël** : alimentation, artisanat, produits régionaux ou exotiques, cadeaux. La vente des produits alimentaires devra scrupuleusement respecter la réglementation en vigueur.

Les exposants devront présenter des **stands de qualité**, tant au niveau de la présentation des articles que de la décoration en rapport avec la fête de Noël. Chaque exposant doit tenir les abords de son stand en état de **propreté**. Il est tenu de déposer ses cartons vides et autres déchets dans les containers à l'extérieur de la salle des fêtes. Le ménage des stands et le **tri des déchets** seront assurés par les exposants à la fin de la manifestation.

Des emplacements gratuits (esplanade et agora) seront réservés aux associations cajarcoises pour animer par exemple, à titre bénévole, une buvette, un atelier de fabrication de déco de Noël, un stand photo avec le Père Noël, ou toute autre activité de leur choix, y compris la vente ou revente de produits **en lien avec la fête de Noël**.

Les exposants devront prendre toutes les **précautions** utiles pour se prémunir des vols et être assurés à cet effet. Ils ne pourront en aucun cas se retourner contre les organisateurs pour les dégradations encourues lors du marché. Le local sera fermé à clé, mais ne sera pas surveillé la nuit.

La priorité sera donnée aux exposants professionnels, détenteurs d'une carte professionnelle (artisan et/ou commerçant) : un extrait Kbis, une attestation d'assurance RC et des photos de leurs articles seront demandés pour permettre à la commission d'évaluer les candidatures et notamment la qualité des produits proposés à la vente. Les places restantes seront éventuellement attribuées aux non-professionnels après évaluation de la commission. **Candidature ne signifie pas attribution automatique d'une place. Un courriel d'accord ou de refus sera envoyé aux candidats au plus tard le 30 octobre 2024.**

Les **dossiers complets de candidature** devront être déposés au plus tard le 25 octobre 2024 à la mairie de Cajarc, accompagnés du règlement de l'occupation du stand (chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public). Les candidatures seront examinées par la commission qui se réserve le droit d'écarter une demande d'admission sans avoir à motiver sa décision et sans que le demandeur puisse prétendre de ce fait à une indemnité quelconque, hormis la restitution du chèque.

Tout **emplacement non occupé** à 9h30 le samedi matin (sauf appel préalable pour cause de retard au 06 80 00 50 13) pourra être attribué à une tierce personne par les organisateurs sans dédommagement de l'exposant ayant réservé. En cas de désistement, les sommes versées restent acquises aux organisateurs.

Les exposants s'engagent à observer les conditions du présent règlement intérieur de la manifestation ; ceux qui ne se conforment pas à cette règle seront exclus sans dédommagement.

BULLETIN DE CANDIDATURE AU MARCHE DE NOEL

Samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre - Espace Françoise Sagan à Cajarc

A retourner au plus tard le 25 octobre 2024 accompagné du règlement

Je soussigné..... (nom-prénom, société)

Adresse postale :CP : Commune :

Téléphone portable :/...../...../...../..... et fixe :/...../...../...../.....

Adresse mail (**bien lisible merci**) :@.....

N° carte professionnelle*

Sollicite l'inscription au marché de Noël de Cajarc pour la vente de produits désignés ci-dessous** et dans le respect du règlement joint à la présente demande et signé par mes soins :

.....
.....
.....
.....

Je souhaite*** :

Pros : 2 tables pour 35€, 3 tables pour 45€ ou 4 tables pour 55€ en intérieur (rayer la mention inutile)

Assos : 2 tables (ou équivalent) en extérieur ou dans l'agora - gratuité pour les associations de Cajarc (rayer la mention inutile)

Je joins à la présente :

- le **chèque de 25, 35, 45 ou 55 €**, à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**, en règlement de l'occupation du stand qui ne sera encaissé qu'après le marché de Noël ;

- une copie de ma **carte professionnelle*** (artisan/commerçant) ;

- une attestation d'assurance RC* ;

- **5 photos des articles à la vente ou du stand prévu (envoi par mail possible : stmairiecajarc@orange.fr) ,

J'approuve sans réserve le **règlement ci-joint**.

Fait à Le

Signature, précédée de la mention lu et approuvé :

* mention ou document obligatoire ;

** l'absence de photos peut être pénalisante dans l'évaluation des candidatures par la commission ;

*** les stands de deux, trois ou quatre tables seront attribués selon les places disponibles. Le courriel de confirmation précisera le nombre de tables du stand qui vous sera alloué. Le règlement bancaire sera régularisé si votre souhait est différent. Les stands en intérieurs seront alimentés en électricité. Pensez à vous munir de multiprises réglementaires au besoin.